LE SNTRS-CGT :
UN SYNDICAT DE TERRAIN FORMÉ ET DÉVOUÉ À LA PROTECTION ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTES ET AGENTS DU CNRS

Quel est le rôle de vos élu·es SNTRS-CGT dans une Commission consultative paritaire (CCP) ? examiner les situations individuelles et le respect des règles statutaires des fonctionnaires, étudier les questions relatives à la carrière des agent·es et veiller au respect des garanties individuelles des fonctionnaires.
Vos élu·es siègent pour rendre un avis lorsqu'une procédure disciplinaire ou une sanction (hors premier groupe) est envisagée à l'encontre d'un fonctionnaire.

Un syndicat de proximité : dans toutes les délégations régionales du CNRS, des représentant·es SNTRS-CGT de proximité accompagnent les collègues dans des démarches complexes, parfois anxiogènes, auprès des hiérarchies de l'administration (délégué·es régionaux, responsables RH, directions de laboratoires…)
Si besoin, le SNTRS-CGT, organisé en réseau, peut relayer les dossiers à nos mandaté·es et élu·es dans les différentes instances.

Un syndicat qui défend toutes les catégories sans exception : les CCP (Commissions consultatives paritaires) concernent les 2 catégories de contractuel·les représentées au CNRS : chercheur·ses et IT.
Grâce à vos votes, le SNTRS-CGT est représenté dans chacune.

Des incidents dans le déroulement d'une carrière peuvent arriver à n'importe qui !
Nul·le n'est à l'abri d'une difficulté au travail (litiges au niveau des rémunérations, congés, évaluations, titularisation, télétravail, fin ou renouvellement de contrat…), ou même d'un conflit relationnel, mal-être au travail, harcèlement, discrimination, violences sexistes et sexuelles etc.
Les représentant·es SNTRS-CGT sont formé·es et habitué·es à traiter ces situations, depuis la simple contestation administrative, jusqu'aux situations plus graves relevant du code pénal.
Vos représentant·es SNTRS-CGT sont présent·es à vos côtés pour vous guider en cas de problèmes et vous accompagnent tout au long de la procédure.

L'impact d'un contexte budgétaire dégradé au CNRS : le cadre du travail est plus que jamais sujet à tension. La politique gouvernementale réduit sans cesse le nombre de postes de titulaires et contractuel·les et assèche les budgets récurrents dans les services et les laboratoires. Cette politique provoque inévitablement une augmentation importante de la charge d'activité et des conditions de travail dégradées qui induisent des risques psycho-sociaux (ou socio-organisationnels) au sein des collectifs de travail.



Un syndicat actif, présent sur le terrain :

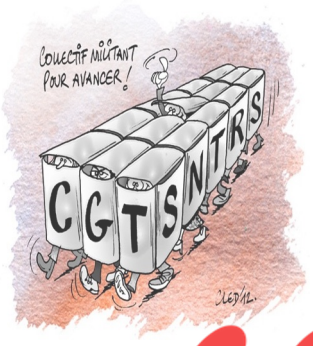
Vous trouverez des représentant·es de notre syndicat pour vous écouter et vous aider dans toutes les délégations régionales et dans de nombreux laboratoires. **Grâce à vos votes** et aux résultats obtenus par le SNTRS-CGT lors des élections précédentes, **nous avons pu assurer une présence constante** auprès des collègues et dans les instances.

Les collègues en difficulté viennent vers nous spontanément : ils savent que **nous sommes à leur écoute** et que **nous les aidons** en cas de difficultés rencontrées dans leur parcours professionnel (bonne exécution du contrat, conditions de travail, revalorisation salariale au cours du contrat, primes…).

Là où d'autres syndicats abandonnent des défenses en cours de route ou ne peuvent pas répondre faute de compétences ou de militant·es sur le terrain, **le SNTRS-CGT répond toujours présent** afin de faire évoluer favorablement les situations conflictuelles et trouver des solutions.

Notre objectif est d'agir en accord avec les agent·es qui font appel à nous afin de trouver des solutions qui répondent au mieux à leurs intérêts.

Le besoin d'accompagnement est d'autant plus important : nos représentant·es SNTRS-CGT sont un atout à vos côtés.



Le saviez-vous ? en plus des saisines obligatoires par l'administration, **il existe la possibilité pour toute agente, tout agent, de saisir sa CCP correspondante afin de contester une décision individuelle défavorable**

CCP 2 - Accompagnement de la recherche

Être précaire, c'est la galère !

Etre CDD signifie subir des alternances de périodes de travail et de chômage. Comment, dans ces conditions, obtenir un logement, un prêt bancaire ?
La précarité est encore plus difficile pour les femmes. Comment peuvent-elles mener de front maternité et vie professionnelle quand la concurrence pour obtenir un poste stable exige le sacrifice de sa vie personnelle ?

Contractuel·le·s, ensemble, défendons vos droits et leurs améliorations !

33 % du personnel de la recherche et de l'enseignement supérieur sont précaires ; il s'agit du taux le plus élevé de la fonction publique d'État. Dans certains domaines tels que la biologie-santé, ces chiffres peuvent avoisiner les 50 %.
La précarité est un véritable mode d'organisation de la recherche.
Le financement de la recherche sur contrat et la diminution du nombre de postes au recrutement font exploser la précarité.
Au CNRS, le salaire des contractuel·les est « forfaitaire » et ne fait pas référence à un indice. Il bénéficie cependant d'augmentations. Mais ces augmentations ne sont même pas répercutées au moment des renouvellement des CDD ! Pour les CDI, le salaire peut être renégocié tous les 3 ans mais sans garantie d'une augmentation !
Le SNTRS-CGT revendique une progression automatique du salaire en fonction de l'ancienneté. Nous revendiquons aussi une prime de précarité annuelle.

A fonction permanente, emploi permanent !

Si au terme de votre CDD, la direction embauche un autre agent pour assurer la même fonction, elle démontre que cette fonction est permanente et que le non-renouvellement de votre contrat n'a d'autre but que de vous empêcher d'aller au terme des 6 ans et de vous CDIser. Vous êtes alors en droit de demander la réunion de la CCP pour statuer sur la décision de la direction de ne pas renouveler le contrat. Si la CCP demande le renouvellement du contrat et que la direction refuse, vous êtes fondé·e à engager une action au tribunal administratif.
Le SNTRS-CGT vous aidera dans votre démarche.

Ensemble, revendiquons, un plan de titularisation des contractuel·les !

Voter SNTRS-CGT, c'est voter pour des élu·es qui vous ressemblent.
Voter SNTRS-CGT, c'est voter pour un syndicat à vos côtés.



La CGT, la référence syndicale.

SNTRS-CGT
Syndicat national des travailleureuses de la recherche scientifique
SNTRS la cgt
7 rue guy Môquet 94800 Villejuif
https://web.sntrscgt.fr/